



AVIS - Demande de candidature

La Ville d'Hudson demande des candidatures pour pourvoir à un poste de journalier à temps partiel et permanent pour le service des travaux publics.

Titre : Journalier, fonction 208
Statut : Temps partiel, permanent
Service : Travaux publics, parcs et espaces verts
Supérieur immédiat : Directeur des Travaux publics, parcs et espaces verts

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics ou du contremaître, le titulaire du poste travaille avec tout ce qui se rapporte à l'aqueduc, aux égouts sanitaires et pluviaux, aux espaces verts et bâtiments publics et à la voirie. Il s'occupe de travaux tels que déplacement de mobilier, entretien des terrains, entretien du stationnement, transport d'articles divers, préparation des plateaux sportifs. Il conduit et opère divers types de véhicules ou équipement. Il fait la vérification, l'entretien et la réparation d'urgence des différents équipements. Il s'occupe également d'effectuer diverses tâches reliées aux travaux publics.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

- Effectuer les travaux manuels connexes à tout ce qui se rapporte aux travaux publics
- Responsable de l'entretien général des équipements. Il doit signaler, à ses supérieurs, tous problèmes mécaniques avec les équipements et outils ainsi que les besoins en matériel nécessaire à l'entretien de ceux-ci.
- Peut-être appelé à:
 - Accomplir toutes les tâches relatives à l'entretien, la réparation et le remplacement au système d'aqueduc; sans s'y limiter: vannes, entrées de service, bornes-fontaines, conduites maîtresses, stations de pompes puits de captage, etc.
 - Accomplir toutes les tâches relatives à l'entretien, la réparation et le remplacement aux systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux, sans s'y limiter: fossés, ponceaux, conduites, entrées de service, stations de pompage, etc.
 - Accomplir la maintenance, l'entretien, réparations mineures, pour lesquels ils sont qualifiés de tout terrain ou édifices municipaux.
 - Accomplir toutes les tâches relatives à l'entretien, la réparation et le remplacement des infrastructures de la voirie, sans s'y limiter: rue, accotements, signalisation routière, trottoirs, etc.
 - Accomplir toutes les tâches relatives à la voirie notamment l'asphaltage, l'entretien des fossés, ponceaux, égouts trottoirs et sentiers, signalisation, etc.
 - Accomplir toutes les tâches hivernales relatives à la voirie notamment le déneigement/salage/sablage des endroits publics, trottoirs, stationnements, bâtisses, etc.
 - Accomplir les travaux nécessaires durant les périodes de dégel, notamment dégager les embâcles, dégeler les ponceaux et conduits et à l'installation de sacs de sable, etc.
 - Opérer tout équipement des travaux publics lorsque nécessaire
 - Faire la vérification, la maintenance et l'entretien général de tout équipement et outil des travaux publics
- Accomplir toutes les tâches relatives aux infrastructures récréatives :
 - Entretien des terrains sportifs et équipements d'activités sportives
 - Effectuer les tâches requises sur demande pour la distribution et l'entretien d'équipement tel que : tables, tables de pique-nique, bancs, estrades, chaises, toilettes portables ou autres équipements.
 - Entretien des parcs et terrains de jeux dans la Ville
 - Effectuer toutes les tâches requises par le directeur reliées aux événements spéciaux tels que le montage, le démontage, le nettoyage, etc.
 - Entretien des filets de tous les terrains de soccer de la Ville, et ce durant toute la saison.
 - Effectuer la maintenance et les réparations mineures
 - Installer et enlever les bandes pour la patinoire de hockey extérieure
 - Maintenir la patinoire extérieure
 - Nettoyer la glace quotidiennement

Date

Initiales

Affiché à l'Hôtel de Ville, 481 Main le :

Affiché au centre communautaire, 394 Main le :

Affiché aux travaux publics, 527 Main le :

Affiché à la caserne, 523 Main le :

Affiché à l'édifice services techniques, 64 Cedar le :

Affiché à l'usine de traitement des eaux, 26 Wharf le :



Hudson

Avis
Journalier, temps partiel

- Effectuer toutes les tâches se rapportant à l'entretien général
- S'assurer de la sécurité des installations
- Effectuer toutes les tâches nécessaires pour préparer les terrains pour les activités sportives
- Entretien des terrains et les équipements de jeux, chalet et bâtisse
- Responsable de la cueillette et de l'enlèvement des ordures quotidiennement dans les parcs et sentiers.
- Remplir les distributeurs de sacs pour chiens
- Entretien des réseaux de sentiers
- Défricher de nouveaux sentiers à la suite de l'approbation du directeur
- Responsable de la création d'allées pédestres sécuritaires dans les sentiers (construction de promenades ou réparation de pistes) si requis
- Entretien des entrées des sentiers (coupe de gazon et ébranchement) si requis
- Balisage et entretien hivernal du réseau de sentiers
- Entretien de tout l'équipement et aviser le directeur des réparations nécessaires
- Être présent, à moins de raisons valables, à toutes rencontres cédulées par ses supérieurs.
- Sur demande de ses supérieurs, le journalier doit exécuter tout autre travail connexe à sa fonction.
- Collaborer avec les autres services municipaux et intervenants externes lorsque requis.

Les tâches précitées reflètent les caractéristiques des éléments principaux des emplois identifiés et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

HABILETÉS REQUISES

- Habileté à exécuter divers travaux manuels et physiques ainsi qu'opérer divers types d'équipement et matériels roulants
- Avoir de l'initiative et un sens des responsabilités
- Bonne organisation de son temps, gestion des priorités
- Esprit d'équipe et courtois

EXIGENCES/QUALIFICATIONS

La personne désirant postuler doit avoir les qualifications suivantes :

- Posséder de l'expérience comme journalier dans un service municipal ou un équivalent
- Posséder un permis de conduire valide classe 5
- Sont des atouts :
 - Posséder un permis de conduire valide classe 3
 - Posséder carte de préposé à l'aqueduc (OPA)
 - Posséder carte de signaleur,
 - Posséder carte de travaux publics et de construction
 - Posséder carte de SIMDUT.
- Être conforme à toutes les exigences requises de sécurité générale spécifique au secteur municipal selon les normes de la CNESST.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Possibilité de faire des travaux physiques.

TAUX SALAIRE :

Selon la présente convention collective.

HEURES DE TRAVAIL :

Semaine de 4 jours pour un total d'heures variables selon les besoins du service.

****Toute personne intéressée à postuler doit faire parvenir sa candidature avant le 24 septembre avant 16 h par courriel à emplois@ville.hudson.qc.ca ****

Date

Initiales

Affiché à l'Hôtel de Ville, 481 Main le :
Affiché au centre communautaire, 394 Main le :
Affiché aux travaux publics, 527 Main le :
Affiché à la caserne, 523 Main le :
Affiché à l'édifice services techniques, 64 Cedar le :
Affiché à l'usine de traitement des eaux, 26 Wharf le :